



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques**Vingt-septième session
Genève, 19 et 20 avril 2021**Rapport du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
sur les travaux de sa vingt-septième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-septième session plénière sous forme de réunion hybride, caractérisée par une participation en distanciel et en présentiel, du 19 au 20 avril 2021.
2. Les pays suivants étaient représentés : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Australie, Chine, Congo (République du), Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Italie, Japon, Kirghizistan, Maroc, Mongolie, Pays-Bas, Portugal, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Ukraine, Viet Nam. Des représentants de l'Union européenne ont aussi participé à la session.
3. Les entités des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Division des transports durables de la CEE, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la session : Bureau International des Conteneurs (BIC) et Global Standards 1 (GS1).
4. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la session. Elle a souligné les nombreuses réalisations du CEFACT-ONU, notamment celles obtenues depuis la dernière Plénière, et a remercié les experts, le Bureau et le secrétariat pour leurs contributions. Elle a souligné la grande pertinence des produits inscrits à l'ordre du jour de cette plénière, tels que la recommandation sur le relèvement après les catastrophes, les produits électroniques qui aident à dématérialiser les processus commerciaux (contribuant à une réponse plus large à la COVID à l'échelle du système des Nations Unies) et l'appel à l'action en faveur de la numérisation. Elle a également mis en avant les contributions du CEFACT-ONU à la transition vers une économie circulaire, thème de la soixante-neuvième session de la CEE, les travaux sur la traçabilité et la transparence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure étant particulièrement pertinents. Le Directrice a noté l'important travail de renforcement des capacités qui avait été accompli, notamment en faveur des pays bénéficiaires d'Asie centrale. En ce qui concerne l'avenir, elle a jugé important que le



CEFACT-ONU continue de jouer un rôle utile et a souligné la nécessité d'examiner le triple objectif consistant à hiérarchiser les activités, à garantir une base de ressources appropriée et à renforcer la communication.

5. La Présidente du CEFACT-ONU a souhaité la bienvenue aux représentants et a souligné que les travaux du Centre contribuaient au développement durable aussi bien directement qu'indirectement, notamment ceux sur la dématérialisation, qui visait à se passer du contact humain et à permettre la réutilisation des données grâce à des modèles de données sémantiques, dont le rôle était essentiel dans le contexte de la pandémie. Elle a estimé que l'examen de nouveaux sujets tels que la durabilité devrait venir s'ajouter aux travaux existants sur la facilitation des échanges et les normes pour le commerce électronique. Elle s'est félicitée de la reconnaissance par la presse de certains travaux et a rappelé que les nombreux efforts faits en coulisses n'étaient pas toujours connus du public, mais qu'ils jouaient un rôle essentiel dans l'exécution des tâches du CEFACT-ONU, notamment dans la mise à jour de la bibliothèque et des données.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le secrétariat a informé la Plénière que le projet d'ordre du jour ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/1 avait été modifié et a présenté le projet d'ordre du jour révisé publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/1/Rev.1.

Décision 21-01 de la Plénière : La Plénière a adopté l'*Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-septième session* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/1/Rev.1).

III. Élections (point 2 de l'ordre du jour)

7. Le secrétariat a présenté la procédure d'élection à la présidence du CEFACT-ONU pour la prochaine période de trois ans. Conformément à la section E du document intitulé *Synthèse du mandat et du cahier des charges du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15), cette élection a été annoncée le 18 janvier 2021, la date limite de soumission au secrétariat des candidatures par les missions permanentes concernées à Genève étant fixée au 5 mars 2021 au plus tard. La candidature a été annoncée aux chefs de délégation le 8 mars 2021. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé la candidature de M^{me} Sue Probert à la présidence du CEFACT-ONU pour la période 2021-2024.

Décision 21-02 de la Plénière : la Plénière a élu par acclamation M^{me} Sue Probert Présidente du CEFACT-ONU pour la période 2021-2024.

8. Le secrétariat a présenté la procédure d'élection aux postes de rapporteurs régionaux pour la prochaine période de deux ans. Conformément à la section E du document intitulé *Synthèse du mandat et du cahier des charges du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/15), ces élections ont été annoncées le 19 janvier 2021, la date limite de soumission au secrétariat des candidatures étant fixée au 5 mars 2021 au plus tard. M. Mor Talla Diop a proposé sa candidature au poste de rapporteur régional du CEFACT-ONU pour la région de l'Afrique pour la période 2021-2023. M. Hisanao Sugamata a proposé sa candidature au poste de rapporteur régional du CEFACT-ONU pour la région Asie-Pacifique pour la période 2021-2023.

Décision 21-03 de la Plénière : La Plénière a élu par acclamation M. Mor Talla Diop rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Afrique et M. Hisanao Sugamata rapporteur régional du CEFACT-ONU pour l'Asie-Pacifique.

IV. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-sixième session (point 3 de l'ordre du jour)

9. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/3, intitulé *Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-sixième session*. Le document présente cinq thèmes clés qui contribuent à un redressement durable, inclusif et résilient après la pandémie de COVID-19.

- a) La numérisation et la dématérialisation, faisant ressortir :
 - L'importance de repenser les processus-métier lors du passage du papier au numérique ;
 - Le large éventail de produits déjà proposés par le CEFACT-ONU (tels que le modèle « Acheter-Expédier-Payer », la bibliothèque de composants communs sémantique, les modèles de données de référence, des centaines de normes et de documents d'orientation pour le commerce électronique directement liés à l'objectif visant à reconstruire en mieux) ;
 - La réutilisation de ces produits dans d'autres organisations internationales (telles que l'Organisation maritime internationale [OMI], l'Organisation internationale de normalisation [ISO], Global Standards-1 [GS1], l'Organisation de l'aviation civile internationale [OACI] et d'autres) ;
- b) Les chaînes de valeur durables de l'agriculture, faisant ressortir :
 - L'importance des contrôles réglementaires automatisés dans les échanges transfrontières de produits agricoles et d'espèces sauvages ;
 - Les produits mis au point par le CEFACT-ONU dans ce domaine (tels que eCert, eQuality et les travaux futurs sur d'autres certificats électroniques) ;
 - Les activités de coopération sur l'échange électronique des permis CITES, notamment pour soutenir la composante du projet eCITES au sein du Système TRACES de la CE et les liens avec les administrations non membres de l'UE ;
- c) Les chaînes de valeur durables de l'habillement et de la chaussure, faisant ressortir :
 - L'intérêt que les consommateurs portent de plus en plus à des choix plus respectueux de l'environnement et de l'éthique pour leurs vêtements et leurs chaussures et l'importance que les décideurs accordent aux considérations de durabilité et de circularité ;
 - Les outils mis au point à l'appui de ce domaine (tels qu'une orientation recommandée, des directives de mise en œuvre, des normes techniques et un appel à l'action) ;
 - Le pilote sur les chaînes de valeur du coton utilisant la technologie de la chaîne de blocs et associant de multiples parties prenantes et pays ;
- d) Les technologies de pointe, faisant ressortir :
 - L'importance croissante des technologies de pointe à la lumière de la pandémie de COVID-19 ;
 - Les documents d'orientation mis au point pour soutenir le recours aux technologies de pointe afin de surmonter les perturbations causées par la pandémie et de soutenir le passage à une économie plus circulaire ;
- e) Le renforcement des capacités, faisant ressortir :
 - Les problèmes que peuvent poser les réformes de la facilitation du commerce dans de nombreux pays ;

- L'appui apporté à la Géorgie, au Kazakhstan, à la République de Macédoine du Nord, à l'Ukraine et à la République kirghize, visant à aider à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- La coopération constante entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la quatrième enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable menée en 2021 et sur les efforts visant à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19.

10. Le Conseiller régional a succinctement rendu compte des activités décrites dans le document ECE/TRADE/CEFACT/2021/INF.1. Ses travaux visant à soutenir la mise en œuvre de la facilitation du commerce et des normes du CEFACT-ONU se sont concentrés sur deux domaines :

- Aider les pays – en particulier dans la région du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) – à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, notamment en ce qui concerne l'utilisation des normes, la rationalisation des procédures, le guichet unique et les organismes nationaux de facilitation du commerce ;
- Stimuler, grâce à un projet interinstitutions financé par la Compte de l'ONU pour le développement, la mise en œuvre des normes sémantiques et des modèles de données de référence du CEFACT-ONU, afin de limiter les effets de la pandémie de COVID-19 sur la connectivité, le commerce et les transports.

11. Le secrétariat a également rendu compte de sa participation directe au domaine d'interaction de la CEE correspondant à la mobilité durable et à la connectivité intelligente. Le résumé de ce document a été diffusé auprès des délégations dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.2. La publication complète sera disponible après la session de la CEE tenue les 20 et 21 avril 2021. Le CEFACT-ONU est bien positionné dans cette publication et la poursuite de l'utilisation de ses outils fait partie intégrante des recommandations.

12. La délégation ukrainienne a félicité la Directrice, M^{me} Tuerk, le secrétariat et le Conseiller régional pour leur travail et le lancement d'un projet pilote sur la dématérialisation le long d'un couloir de transport mer Baltique-Dniepr-mer Noire-Danube. Cet exemple atteste de l'efficacité de l'application des normes du CEFACT-ONU dans le transport multimodal. L'Ukraine a également été en mesure de poursuivre les travaux de l'Organisme national de facilitation du commerce dans un nouveau format, avec l'aide du secrétariat.

Décision 21-04 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport traitant des questions précédemment soulevées et a prié le secrétariat d'établir le même type de rapport à la prochaine session plénière en 2022.

V. Présentation des faits nouveaux par le Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

13. Le Bureau a rendu compte de sa nouvelle structure à la suite de l'élection des vice-présidents au Bureau en juin 2020 et des faits nouveaux concernant le CEFACT-ONU, tels que décrits dans les documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/4 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/4/Add.1. Le programme comporte actuellement quatre volets. Dix-huit coordonnateurs de domaine ont été désignés en juillet 2020. Un coordonnateur de domaine ayant pris sa retraite en février 2021, deux coordonnateurs ont été désignés pour remplir le mandat restant. Il y a eu 16 appels du Bureau pendant cette période et 102 décisions. Le CEFACT-ONU a été officiellement représenté à 58 manifestations. L'un des vice-présidents ayant dû se retirer temporairement, le Bureau a demandé à l'ancien vice-président chargé de ce domaine de le remplacer temporairement en qualité de « vice-président par intérim ».

14. Les deux vice-présidents chargés du volet des procédures de commerce international ont rendu compte des activités suivantes :

- L'achèvement de trois recommandations sur la facilitation du commerce et la mise à jour de deux recommandations sur les listes de codes ;
- Les questions qui pourraient faire l'objet de travaux futurs (l'élaboration d'orientations sur la participation du secteur privé aux mesures de facilitation des échanges, la révision de la recommandation 18 sur les *Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international*, la mise au point d'une méthode d'évaluation de l'efficacité du guichet unique et l'élaboration d'orientations sur la relation entre le guichet unique et les technologies de pointe).

15. Les trois vice-présidents chargés du volet de la chaîne internationale d'approvisionnement ont rendu compte des activités suivantes :

- L'achèvement d'une recommandation sur la facilitation du commerce, d'un livre blanc et d'une série de normes pour le commerce électronique ;
- Parmi les projets en cours figurent un projet dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, quatre dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des achats, trois dans le domaine des transports et de la logistique, deux dans le domaine des voyages et du tourisme et un dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, un dans le domaine des finances et des paiements et un dans le domaine des assurances ;
- Les questions qui pourraient faire l'objet de travaux futurs (applications sectorielles des modèles de données de référence).

16. Les deux vice-présidents chargés du volet de la réglementation et de l'administration en ligne ont rendu compte des activités suivantes :

- L'achèvement d'une recommandation et de deux normes pour le commerce électronique ;
- Parmi les projets en cours figurent quatre projets dans le domaine de la gestion des données électroniques, deux dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, un dans le domaine de la gestion transfrontière et un dans le domaine de l'environnement ;
- Les questions qui pourraient faire l'objet de travaux futurs (intelligence artificielle dans la facilitation du commerce, lignes directrices sur la sécurité de l'information, notariation électronique, lignes directrices relatives à des technologies de l'information et de la communication normalisées, couloirs numériques à l'appui des pays sans littoral, et reconnaissance mutuelle fondée sur la chaîne de blocs des opérateurs économiques agréés).

17. Les deux vice-présidents chargés du volet de la réglementation et de l'administration en ligne ont rendu compte des activités suivantes :

- L'achèvement dans les délais de l'ensemble des bibliothèques et annuaires, d'une ligne directrice et de deux normes pour le commerce électronique ;
- Parmi les projets en cours figurent deux projets de document d'orientation ;
- Les questions qui pourraient faire l'objet de travaux futurs (une spécification technique pour la mise au point d'une interface de programmation d'application en tant que produit du CEFACT-ONU).

18. La délégation néerlandaise a souligné qu'il importait de documenter les données et les statistiques relatives à l'impact et à l'utilisation des normes du CEFACT-ONU afin de mieux présenter les travaux menés à tous les États membres et aux missions permanentes.

19. Selon la délégation ukrainienne, les normes du CEFACT-ONU présentaient un intérêt pour le commerce électronique, en particulier celles relatives aux transactions électroniques dans les domaines du commerce international, des transports et de l'expédition de marchandises, car elles contribuaient à réduire les contacts humains face à la situation actuelle de pandémie. L'Ukraine utilisait et mettait au point ces normes dans le cadre du

projet de couloir de transport Mer Baltique-Dniepr-Mer Noire-Danube qui la reliait à de nombreux pays partenaires voisins.

Décision 21-05 de la Plénière : La Plénière a pris note des faits nouveaux présentés par le Bureau et lui a demandé de faire le même type de rapport en 2022.

VI. Rapports des rapporteurs (point 5 de l'ordre du jour)

20. Les rapporteurs régionaux ont présenté leur rapport contenu dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/5.

- a) Le rapporteur pour la région de l'Afrique subsaharienne a fait état de l'impact que la pandémie de COVID-19 avait eu sur les manifestations prévues dans la région (la plupart avaient été annulées). Plusieurs webinaires ont été organisés pour maintenir les activités des associations, notamment celui de l'Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE) sur la façon dont le guichet unique avait aidé à faire face à la pandémie. Des discussions sur un passeport sanitaire africain en ligne avaient été lancées. Les travaux progressaient dans la région pour mettre au point un certificat d'origine dématérialisé en tant que priorité essentielle de l'Accord de libre-échange continental africain ; l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a approuvé le pilote sur ce thème. Elle a souligné l'importance du portail d'information commerciale, qui avait été considéré comme un instrument important pour la région africaine ;
- b) Le rapporteur pour la région Asie-Pacifique a indiqué que le Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation des échanges et le commerce électronique (AFACT) avait étudié la relation entre les plateformes de commerce électronique et les procédures/documents douaniers. Des prix avaient été décernés au cours de l'année écoulée en récompense de solutions trouvées dans la région qui montraient comment simplifier et rationaliser les procédures commerciales au moyen de la numérisation et de liens forts avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a également été signalé que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'Organisation des Nations Unies avait élaboré un guide interactif pour aider les pays à réaliser des auto-évaluations de leur état de préparation juridique et technique en matière de commerce transfrontière sans papier. L'Accord-cadre de la CESAP sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique est entré en vigueur le 20 février 2021 ; les progrès réalisés en vue de la ratification de cet accord ont été soulignés dans le rapport ;
- c) Le rapporteur pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord n'a pas présenté de rapport.

Décision 21-06 de la Plénière : La Plénière a pris note des rapports du rapporteur régional pour l'Afrique subsaharienne et du rapporteur régional pour l'Asie-Pacifique et leur a demandé de rendre compte à nouveau de leurs activités à la prochaine session plénière en 2022.

VII. Recommandations et normes (point 6 de l'ordre du jour)

21. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/6, *Recommandation n° 38 : Portails d'information commerciale*, soumis à la Plénière pour approbation. Ce document donne des orientations sur la manière de mettre en place ce type de portail, sur les informations à partager et sur la gouvernance des installations qui compilent et publient les exigences réglementaires transfrontières. Il a été souligné que ce projet devrait se poursuivre afin de proposer une norme pour le commerce électronique liée à ces installations. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement constant dans ce domaine.

22. La délégation de la Fédération de Russie a souligné qu'elle tiendrait compte de cette recommandation lors de la mise à jour de son portail commercial. Elle a encouragé l'équipe de projet à finaliser rapidement les travaux sur les normes pour le commerce électronique afin de pouvoir les inclure dans le processus d'examen national.

Décision 21-07 de la Plénière : La Plénière a approuvé la *Recommandation n° 38 : Portails d'information commerciale* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/6).

23. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/7, *Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe*, soumis à la Plénière pour approbation. La recommandation contient d'importantes observations et pratiques qui visent à aider les États à mettre en œuvre des mesures de préparation destinées à faciliter la gestion d'un afflux massif de produits et matériels de secours après la survenue d'une catastrophe naturelle. Elle se concentre sur les mesures d'importation, de transit et d'admission temporaire pour la circulation des biens et équipements de secours dans les quinze premiers jours suivant la survenue soudaine d'une catastrophe naturelle. La Présidente a remercié le chef de projet, l'équipe du projet ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les autres organismes y participant pour leur investissement.

Décision 21-08 de la Plénière : La Plénière a approuvé la *Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/7).

24. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/8, *Recommandation n° 45 : Normes minimales pour les agents et courtiers maritimes*, soumis à l'approbation de la Plénière. La recommandation est une version actualisée de la recommandation de 1988 publiée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Elle donne des orientations et des normes minimales pour les professions d'agent maritime et de courtier maritime et peut servir de référence aux gouvernements et aux prestataires de services d'agence maritime et de courtage maritime. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement.

Décision 21-09 de la Plénière : La Plénière a approuvé la *Recommandation n° 45 : Normes minimales pour les agents et courtiers maritimes* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/8).

25. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/9, *Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique*, soumis à la Plénière pour approbation. Comme l'a démontré la pandémie de COVID-19, certaines des mesures mises en place pour réduire la propagation de la maladie ont eu un effet négatif sur les flux commerciaux et pourraient laisser une cicatrice durable sur l'économie mondiale. Cette recommandation présente des mesures visant à atténuer l'impact négatif de la pandémie sur les flux commerciaux. La Présidente a remercié le chef de projet, l'équipe du projet ainsi que la CNUCED et le Centre du commerce international pour leur investissement.

26. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le CEFACT-ONU pour les travaux utiles présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour. Elle a noté que la recommandation n° 47 proposée était un texte complet comportant des mesures systémiques et a applaudi la rapidité avec laquelle ce projet avait été réalisé.

Décision 21-10 de la Plénière : La Plénière a approuvé la *Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/9).

27. Le secrétariat a présenté les documents élaborés à l'appui de l'économie circulaire au titre du point 6 b) de l'ordre du jour :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/10, *Recommandation n° 46 : Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure*, a été soumis à l'approbation de la Plénière. Il établit un mécanisme qui aide les gouvernements et les acteurs du secteur à prendre des décisions en connaissance de cause, à surmonter l'asymétrie de l'information, à communiquer et à rendre des comptes sur les déclarations de durabilité, en mettant en

place un ensemble de pratiques convenues au niveau international pour la collecte et la transmission harmonisées de données qui permettent de suivre et de tracer les matériaux, les produits et les processus tout au long de la chaîne de valeur ;

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6/Rev.1, *Appel à l'action pour la Recommandation n° 46*, a été soumis à la Plénière pour approbation. À sa vingt-sixième session, la Plénière a fait sien cet appel à l'action. Cette révision est la version finale de la Recommandation : quelques modifications mineures ont été apportées à la terminologie et au modèle, sur la base des contributions soumises pendant la période d'examen public de la Recommandation. Cet appel à l'action invite les acteurs du secteur de l'habillement et de la chaussure à prendre des mesures pour accélérer la durabilité et la circularité de leurs chaînes de valeur ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/11, *Executive Summary for Policymakers: Enhancing Transparency and Traceability of Sustainable Value Chains in the Garment and Footwear Sector* (Résumé analytique à l'intention des décideurs : Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure) et le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.3, *Report – Enhancing Sustainability and Circularity in the Garment and Footwear Sector: Policy Developments on Traceability and Transparency* (Rapport – Renforcer la durabilité et la circularité dans le secteur de l'habillement et de la chaussure : évolution des politiques et perspectives de l'industrie en matière de traçabilité et de transparence), ont été présentés à la Plénière pour information. Ils contiennent les résultats d'une analyse des politiques, règlements, lignes directrices et initiatives en la matière. Le résumé présente une synthèse des principales conclusions ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/12, *Policy Brief – Harnessing the Potential of Blockchain Technology for Due Diligence and Sustainability in Cotton Value Chains* (Note d'orientation – Exploiter le potentiel de la technologie des chaînes de blocs en ce qui concerne la diligence raisonnable et la durabilité dans les chaînes de valeur du coton), a été présenté à la Plénière pour information ;
- La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement. Elle a invité les délégations à encourager leurs mandants à soumettre leurs engagements d'agir en utilisant le modèle annexé à l'appel à l'action.

28. La délégation néerlandaise s'est félicitée de ces travaux et a fait observer que la production de biens commercialisés, depuis les matières premières jusqu'aux produits finis, exigeait une collaboration dans le monde entier et a rappelé la complexité des chaînes de valeur et la nécessité de remonter jusqu'aux composants des produits. Elle a également souligné que l'amélioration de la traçabilité – au point de savoir comment, où, par qui et quand étaient fabriqués les produits – pouvait permettre d'aller vers la circularité et une plus grande durabilité. En outre, elle a fait observer que des synergies semblaient exister entre ce projet et les travaux du domaine des transports et de la logistique sur la traçabilité.

29. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré soutenir sans réserve le projet de recommandation n° 46 et l'appel à l'action correspondant. Elle a noté que les normes internationales étaient importantes en vue de faire progresser la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur et a proposé que ces travaux soient étendus à d'autres secteurs tels que les produits pharmaceutiques et les équipements médicaux.

30. La délégation de l'Union européenne soutenait sans réserve le projet de recommandation n° 46 et l'appel à l'action correspondant. Elle espérait que de nombreux partenaires se joindraient à cet appel.

Décision 21-11 de la Plénière : La Plénière a approuvé la *Recommandation n° 46 : Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/10).

Décision 21-12 de la Plénière : La Plénière a approuvé l'*Appel à l'action pour la Recommandation n° 46 : Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6/Rev.1).

Décision 21-13 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents intitulés *Executive Summary for Policymakers: Enhancing Transparency and Traceability of Sustainable Value Chains in the Garment and Footwear Sector* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/11), *Report – Enhancing Sustainability and Circularity in the Garment and Footwear Sector: Policy Developments on Traceability and Transparency* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.3) et *Policy Brief – Harnessing the Potential of Blockchain Technology for Due Diligence and Sustainability in Cotton Value Chains* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/12).

31. La Présidente a annoncé que, depuis la dernière Plénière, et selon les procédures convenues, le secrétariat avait publié :

- Les versions D.20A et D.20B du répertoire EDIFACT-ONU ;
- Les versions 2020-1 et 2020-2 du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) ;
- Les versions D.20A et D.20B de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU ;
- Les versions D.20A et D.20B de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique : expédition et transport internationaux ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique : processus intersectoriel relatif aux listes de colisage pour l'exportation ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique : le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique : traçabilité et transparence dans le textile et le cuir, Partie 1 : Modèle de processus et de données de haut niveau ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique : traçabilité et à la transparence dans le textile et le cuir, Partie 2 : cas d'utilisation et structures de données CCBDA ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique spécifique aux modes de transport et de logistique (rail, mer, voies navigables intérieures) ;
- La version 1.0 de la spécification technique de l'en-tête ou de l'enveloppe d'échange (Exchange Header Envelope – XHE) ;
- La version 1.0 de la norme pour le commerce électronique : gestion des erreurs et des accusés de réception dans les applications intersectorielles ;
- La version 1.0 du guide pour la construction des messages dans le cadre de la composition de documents commerciaux par assemblage de composants communs ;
- La version 1.0 du Guide de mise en œuvre de la norme eCERT du CEFACT-ONU pour les mesures sanitaires et phytosanitaires ;
- Les annexes II (Codets présentés par unité de mesure) et III (Codets présentés suivant le code commun) de la recommandation n° 20 de la CEE : Codes des unités de mesure utilisés dans le commerce international ;
- L'annexe de la Recommandation n° 23 : Freight Cost Code – FCC Harmonization of the Description of Freight Costs and Other Charges (Code du prix du fret : harmonisation de la description du prix du fret et des autres frais) ;
- La Présidente a félicité les équipes d'experts techniques et d'experts en commerce électronique qui élaborent et mettent à jour ces normes et spécifications techniques.

32. La délégation de la Fédération de Russie a estimé que les normes du CEFACT-ONU pour le commerce électronique jouaient un rôle important pour les entrepreneurs russes et a demandé au CEFACT-ONU de se concentrer sur les normes relatives aux transactions entre entreprises et administrations publiques en coopération avec les organisations internationales concernées.

Décision 21-14 de la Plénière : La Plénière a pris note des normes et spécifications techniques présentées par la Présidente et a demandé que celles-ci continuent d'être mises à jour régulièrement.

33. La Présidente a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/13, *Appel à l'action en faveur d'un renforcement de la dématérialisation des échanges grâce à l'utilisation des normes du CEFACT-ONU*, soumis à la Plénière pour approbation. Cet appel à l'action se fonde sur l'expérience de plus de cinquante années de travaux de mise au point menés tant au sein du CEFACT-ONU que des organes qui l'ont précédé, et concerne tous les produits du CEFACT-ONU. Il invite les acteurs de l'échange de données électroniques à prendre des mesures pour améliorer l'interopérabilité, la qualité des données, voir l'intégration au sein d'un pays, d'une région, d'une organisation ou entre partenaires commerciaux. La Présidente a invité les délégations à encourager leurs mandants à soumettre leurs engagements d'agir en utilisant le modèle annexé.

34. La délégation espagnole a félicité le CEFACT-ONU d'avoir lancé l'initiative de l'appel à l'action en faveur de la numérisation. Cela permettra de recueillir des informations sur la manière dont les normes du CEFACT-ONU sont utilisées et sur leurs avantages.

Décision 21-15 de la Plénière : La Plénière a approuvé l'*Appel à l'action en faveur d'un renforcement de la dématérialisation des échanges grâce à l'utilisation des normes du CEFACT-ONU* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/13).

35. Le secrétariat a présenté les autres documents d'appui à la mise en œuvre au titre du point 6 d) de l'ordre du jour :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.4, *White Paper on Integrated Track and Trace for Multi-Modal Transportation* a été présenté à la Plénière pour que celle-ci en prenne note. Ce livre blanc sur le suivi et la traçabilité intégrés pour le transport multimodal expose les normes rendant possible le suivi et la traçabilité numérisés pour tout type de transport unique ou multimodal. Il tente de combler les lacunes qui existent dans les systèmes utilisés pour identifier le parcours des envois et les systèmes commerciaux. Ce projet visant à élaborer des normes pertinentes pour le commerce électronique dans ce domaine se poursuivra ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/14, *Guides explicatifs concernant des produits du CEFACT-ONU*, a été présenté à la Plénière pour que celle-ci en prenne note. Il propose trois autres guides explicatifs sur les sujets suivants : les portails d'information commerciale, la famille de normes intersectorielles relatives à la chaîne d'approvisionnement et les normes de transport et de logistique qui favoriseront le redressement après la COVID-19. Il prolonge la décision 16-08 de la Plénière visant à mieux diffuser les travaux du CEFACT-ONU auprès des décideurs de haut niveau et des responsables de l'élaboration des politiques grâce à des guides explicatifs ;
- La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement.

36. La délégation australienne a remercié le CEFACT-ONU pour ses travaux en général et plus particulièrement pour le livre blanc sur le suivi et la traçabilité intégrés. Ce document soutient pleinement les travaux menés par l'Australie en matière d'efficacité logistique, notamment en faveur d'un retour des conteneurs vides permettant d'éviter la congestion des plateformes commerciales.

37. La délégation de GS1 fait sien le livre blanc sur le suivi et la traçabilité intégrés. Elle attend avec impatience de connaître les prochaines étapes du projet et notamment les liens entre les différents niveaux d'identification des éléments d'ordre logistique et commercial.

Décision 21-16 de la Plénière : La Plénière a pris note du *White Paper on Integrated Track and Trace for Multi-Modal Transportation* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.4) et des *Guides explicatifs concernant des produits du CEFACT-ONU* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/14).

38. Le secrétariat a présenté les documents relatifs à l'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique :

- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.5, *Training Material on the Implementation of Single Window*, le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.6, *Training Material on the Use of International Standards*, et le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.7, *Training Material on National Trade Facilitation Bodies*, ont été soumis à la Plénière pour information. Ces documents ont été élaborés dans le cadre d'un projet extrabudgétaire visant à aider les pays à mettre en œuvre les exigences de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, en particulier pour les sujets directement liés aux produits du CEFACT-ONU ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.8, *Guide for National Trade Facilitation Bodies on How to Use UN/CEFACT Standards and Tools*, a été présenté à la Plénière pour information. Ce guide a été élaboré dans le cadre d'un projet interinstitutions financé par le Compte de l'ONU pour le développement, afin d'aider les organismes concernés à réutiliser les normes, orientations et recommandations élaborées par le CEFACT-ONU dans le but d'améliorer la facilitation du commerce et la numérisation en général ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/15, *Regional Report on Post-Pandemic COVID-19 Economic Recovery: E-Commerce and Trade Facilitation*, a été présenté à la plénière pour information. Ce rapport, qui fait partie intégrante d'un projet interinstitutions dirigé par la CNUCED, recense les principaux obstacles que les pays de la région de la CEE doivent surmonter et le rôle que la facilitation du commerce joue dans le renforcement du commerce électronique ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/16, *Trade Facilitation Roadmap of the Kyrgyz Republic 2021-2025*, a été présenté à la Plénière pour information ;
- Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.9, *Meeting report of the Forty-Second Session of the Electronic Business Memorandum of Understanding Management Group Meeting of 9-10 December 2020*, a été présenté à la Plénière pour information. La CEE a assuré les services de secrétariat pour ce groupe tout au long de l'année 2020. Ce groupe de gestion réunit les principaux organismes de normalisation dans le but d'éviter les chevauchements et de garantir l'interopérabilité. La CEE a remis 10 rapports pour chacun des domaines de fond pertinents, dont il a été pris note. La plus ancienne résolution permanente de ce groupe encourage les autres organismes de normalisation à soumettre leurs composants de base afin de les intégrer dans la bibliothèque du CEFACT-ONU et d'encourager l'harmonisation sémantique ;
- La Présidente a remercié le secrétariat pour ses outils et ses rapports.

Décision 21-17 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents sur le renforcement des capacités et la coopération technique.

VIII. Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU (point 7 de l'ordre du jour)

39. Le Bureau a élaboré un nouveau programme de travail pour la période 2021-2022 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/17). La Présidente a expliqué que ce document avait été établi en consultation avec l'ensemble des experts du CEFACT-ONU et était fondé, comme les programmes de travail précédents, sur le document de stratégie du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/20/Rev.1). Le CEFACT-ONU prévoit de poursuivre les activités de base, y compris les travaux sur les nouvelles technologies, et a été renforcé afin d'aborder des thèmes clés sur la durabilité et la circularité.

Décision 21-18 de la Plénière : La Plénière a approuvé le programme de travail pour la période 2021-2022 (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/17).

IX. Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (point 8 de l'ordre du jour)

40. Le Président du Groupe consultatif des technologies de pointe a présenté les travaux du Groupe au cours de la période écoulée, qui sont exposés dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.10, ainsi que le rapport de la deuxième session annuelle dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/18. Il a également présenté un document sur l'intelligence artificielle publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/19.

41. La délégation de l'Union européenne a remercié le Président du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique. Elle a recommandé que l'expression « technologies de pointe » soit utilisée dans un sens large et que le Groupe consultatif se concentre sur les travaux du CEFACT-ONU. Étant donné que l'économie circulaire sera une priorité de la CEE dans les prochaines années et constitue un pilier du pacte vert pour l'Europe, la délégation a proposé que le Groupe consultatif se concentre en particulier sur les solutions contribuant à la circularité. De plus amples informations sur les priorités de l'UE en matière de technologies de pointe sont également disponibles dans la boussole numérique de l'UE pour 2030.

Décision 21-19 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport du Groupe consultatif des technologies de pointe sur sa deuxième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/18).

Décision 21-20 de la Plénière : la Plénière a pris note des rapports et de l'aperçu des travaux du Groupe consultatif des technologies de pointe.

X. Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (point 9 de l'ordre du jour)

42. Le Président du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) a présenté les travaux que le Groupe avait menés au cours de la période écoulée et qui sont exposés dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/20, ainsi que le cas d'utilisation du LOCODE-ONU pour l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port qui aide à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, conformément à l'objectif de développement durable n° 14 de l'Organisation des Nations Unies sur la vie sous-marine, dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/21.

43. Il a été fait observer que le réseau des coordonnateurs nationaux était très important pour le traitement des entrées du LOCODE-ONU. Il importait que ceux-ci participent activement aux réunions du Groupe. Il a également été fait observer que la participation du secteur privé était essentielle pour l'adoption de cette norme. La Présidente du CEFACT-ONU a appelé les représentants à désigner des coordonnateurs et à garantir leur participation active.

Décision 21-21 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/20).

Décision 21-22 de la Plénière : la Plénière a pris note du cas d'utilisation présenté par le Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports.

XI. Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches/Les chaînes de valeur durables (point 10 de l'ordre du jour)

44. Le secrétariat a présenté les travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches pour la période écoulée, qui sont exposés dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/22. Puis, faisant suite à la décision 20-05 de la Plénière, il a

proposé un projet de mandat et de cadre de référence visant à élargir le champ d'action de l'Équipe de spécialistes à d'autres chaînes de valeur durables, qui figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23.

45. Le représentant de l'Union européenne s'est à nouveau déclaré favorable à l'élargissement du champ d'action de l'Équipe de spécialistes et se félicite de la référence faite à la traçabilité en ce qui concerne les questions d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) car la portée des travaux s'en trouve clarifiée.

Décision 21-23 de la Plénière : la Plénière a pris note du rapport de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches.

Décision 21-24 de la Plénière : La Plénière a approuvé le mandat et le cadre de référence de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité des chaînes de valeur durables en matière d'environnement, de société et de gouvernance dans une économie circulaire pour une période de deux ans (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23).

XII. Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 11 de l'ordre du jour)

46. Le secrétariat a invité trois unités organisationnelles à se joindre à lui et à mettre en évidence les domaines de coopération actuelle et potentielle avec le CEFACT-ONU.

- a) La Division des transports durables de la CEE a fait ressortir :
 - La collaboration efficace entre plusieurs sections de la Division des transports durables et la Section de la facilitation du commerce, notamment dans le cadre des travaux d'interaction de la CEE mentionnés ci-dessus ;
 - L'utilité des normes pour le commerce électronique élaborées par le CEFACT-ONU à l'appui des conventions et des programmes de la Division des transports durables, notamment l'eCMR et les travaux en cours sur les marchandises dangereuses ;
 - Les travaux en cours sur la réponse à la COVID-19.
- b) Le secrétariat de la CITES a rappelé la portée de ses travaux et le risque que le commerce illégal exploite les lacunes des systèmes de contrôle. Il a également pris note des éléments suivants :
 - Le rôle que jouaient les procédures électroniques et l'échange d'informations à l'appui de la gestion automatisée des risques et des inspections ciblées, ainsi que les avantages que ces systèmes pouvaient avoir pour la délivrance, le contrôle et l'échange des permis ;
 - L'utilité des outils du CEFACT-ONU tels que la recommandation 14 sur les signatures électroniques et les normes de données sémantiques ;
 - Sa participation au groupe de travail conjoint CEE/CESAP de l'échange d'informations sur les permis électroniques.
- c) Le service des produits de base de la CNUCED a souligné que :
 - La transparence des chaînes de valeur comme condition préalable à la responsabilité et à la bonne gouvernance était une exigence de plus en plus forte ;
 - Les chaînes de valeur devaient donner de la visibilité, car les consommateurs avaient besoin de connaître l'origine des produits qu'ils achetaient, les conditions dans lesquelles ceux-ci avaient été produits et l'empreinte écologique de leurs chaînes d'approvisionnement ;

- Ces technologies jouaient un rôle important dans la communication de ces informations, mais le fossé numérique devait être comblé par une collaboration entre les pays en développement tributaires de produits de base et les pays développés ;
- La collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, et en particulier le CEFACT-ONU, jouait un rôle important dans le transfert de technologie visant à combler ce fossé.

47. La délégation ukrainienne a remercié la Division des transports durables pour son travail très pertinent et pour la coopération fructueuse nouée avec le CEFACT-ONU.

48. La délégation néerlandaise a remercié la CITES pour sa présentation et s'est enquis des projets d'échange de permis électroniques avec ePhyto et les centres TRACES de l'UE. La CITES a répondu que les échanges se faisaient initialement point par point, mais que les Parties envisageaient également de mettre en place des centres à cette fin.

XIII. Questions futures concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 12 de l'ordre du jour)

49. Ce point a été reporté à la prochaine Plénière en raison des contraintes de temps dues au format en ligne de cette session.

XIV. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

50. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

XV. Adoption des décisions et du projet de rapport de la vingt-septième session (point 14 de l'ordre du jour)

Décision 21-25 de la Plénière : La Plénière a approuvé les décisions prises par le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa vingt-septième session (document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/2), qui, conformément à une récente décision du Comité exécutif de la CEE, seront soumis à une procédure d'approbation tacite d'une durée de soixante-douze heures pour pallier les éventuelles difficultés techniques de connexion que pourraient connaître des représentants des États membres.
